

Image not found or type unknown



Achat maison succession pour ma fille

Par **nathalie5750**, le **03/11/2009** à **17:28**

bonjour j ai besoin d aide car moi et mon compagnon avons signé un compromis de vente pour l'achat d'une maison mais voila mon probleme je ne sais pas ce qui est le mieux de faire nous ne sommes pas marié mais c est prévu pour l année prochaine mais moi j'ai déjà été marié 2 fois et du 2eme mariage est née ma fille (elle a 2 ans), le notaire nous a parlé de mariage pour résoudre le dilem mais dois -je me marier sans contrat de mariage !! je suis un peu perdu et ne sait ce qui pourrait être le mieux pour ma fille car si dans quelques années je décède ce n est pas mon ex mari qui pourra lui assurer son avenir de plus mon pere m' a parlé de la possibilité de faire une sci pouvez vous m 'éclairer car je suis vraiment dans le flou total merci!!!!